

<https://portugais.dis.ac-guyane.fr/Nouvelles-conditions-d-organisation-de-l-examen-et-de-delivrance-du-diplome-du.html>



Nouvelles conditions d'organisation de l'examen et de délivrance du diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique



Date de mise en ligne : mardi 30 août 2022

Date de parution : 30 août 2022

- Enseigner - Textes officiels -

Copyright ©

Le Portugais dans les Antilles-Guyane - Tous droits

réservés

Modification des conditions d'organisation de l'examen et de délivrance du diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

MODIFICATIONS

Contrôle continu, Moyennes & Coefficients

– Le Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifie les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382>

La réforme du lycée et du baccalauréat se poursuit et l'évaluation au baccalauréat s'effectuera désormais entièrement en contrôle continu : les moyennes obtenues durant le cycle terminal sont intégrées dans la note du candidat au baccalauréat avec, pour le tronc commun :

- **coefficient 6** pour les LVA et LVB et
- **coefficient 4** pour les LVC .

L'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale ne donnera pas lieu à une épreuve en fin d'année de première, mais **sera lui aussi évalué en contrôle continu**.

Dans la **voie technologique**, l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) **peut désormais être choisi dans la LVB** de l'élève.

L'attestation de langues vivantes est délivrée à la fin du cycle terminal à chaque candidat, dans sa LVA et sa LVB, grâce à des épreuves organisées en établissement.

BO n° 30 du 29 juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm> - modification des modalités d'évaluation Bac session 2022

AUTRES ÉVOLUTIONS

Autres points d'évolutions

Autres points d'évolution concernant l'enseignement des langues vivantes.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121395N.htm>

La présente note de service entre en vigueur **à compter de la session 2022** de l'examen du baccalauréat général et technologique. Elle abroge et remplace la note de service relative aux choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter du 1^{er} septembre 2021 pour la session 2021.

Le **choix** des langues vivantes étrangères pour les langues vivantes étrangères LV A, B ou C et des langues vivantes régionales pour les LV B ou C est effectué par le candidat **au moment de l'inscription à l'examen**, à condition qu'il ait suivi l'enseignement correspondant au niveau concerné, dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé sous contrat ou auprès du Centre national d'enseignement à distance (Cned).

LVA 1 LVB

Pour les candidats définis dans l'alinéa précédent, les **langues vivantes A et B, enseignements obligatoires**, sont évaluées au cours du cycle terminal dans le cadre du **contrôle continu**.

La note du contrôle continu prend en compte, à hauteur de **40 %**, la moyenne annuelle des enseignements en classes de première et de terminale, attribuée par les professeurs et renseignée dans le livret scolaire.

LVC

La **langue vivante C**, enseignement optionnel, est évaluée dans le cadre du contrôle continu donnant lieu à une **moyenne annuelle** (moyennes des notes de bulletin) en première et en terminale, renseignée dans le livret scolaire.

ETLVA ou ETLVB

Dans la **voie technologique**, l'enseignement technologique en langue vivante est adossé à l'enseignement de langue vivante A ou B (ETLVA ou ETLVB).

Il n'y a qu'**une seule note moyenne annuelle** dans le livret scolaire au titre de la LV et de l'ETLV. Les élèves s'inscrivent en LVA et LVB, en LVC le cas échéant, **dès le début de la classe de première**.

Le choix des langues vivantes pour les évaluations de LV A et B au moment de l'inscription à l'examen du baccalauréat s'en déduit directement (même langue et même ordre).

FORMAT

Format des évaluations ponctuelles prévues

en langues vivantes A et B au titre du contrôle continu

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Candidats individuels

La note de service définit le format des évaluations ponctuelles prévues en langues vivantes A et B au titre du contrôle continu, à compter de la session 2022 du baccalauréat, pour les **candidats dits individuels**, c'est-à-dire les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal et les candidats inscrits au Cned en scolarité libre, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Elle abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020 relative aux évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat.

PROGRAMMES - AXES

Programmes de LVE : 8 axes - 6 axes

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

- Programmes de LVE pour les candidats soumis aux évaluations ponctuelles :
- **8 axes à travailler pour les candidats évalués à la fin du cycle terminal ;**

8 axes 1ère

8 axes 1ère

8 axes Terminale

8 axes Terminale

2022 à 2024 :

- **6 axes sur les 8** à travailler pour les candidats évalués en fin de chaque année du cycle terminal :
- un programme sur 6 axes de 1ère et de Tale pour 2022 à 2024 ;

6 axes 1ère

6 axes 1ère

6 axes Terminale

6 axes Terminale

2025 à 2027 :

- un programme sur 6 axes de 1ère et de Tale pour les années 2025 à 2027.

6 axes 1ère

6 axes 1ère

6 axes Terminale

6 axes Terminale

GRAND ORAL

Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

Cette note de service abroge et remplace la note de service n° 2020-036 du 11 février 2020 relative à l'épreuve orale dite **Grand oral** de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat. Elle est **applicable à compter de la session 2022** du baccalauréat pour l'épreuve orale terminale (dite épreuve du Grand oral), telle que définie par les arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER (langues, littératures et cultures étrangères et régionales), chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Section EURO ou SELO

Section euro ou SELO

Section européenne ou section de langue orientale (Selo)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

La note de service définit les modalités d'organisation de l'**évaluation spécifique de contrôle continu** pour les candidats scolarisés en section européenne ou section de langue orientale (Selo) et pour ceux présentant une **discipline non linguistique** ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL).

Elle précise les conditions dans lesquelles doivent être appliquées, pour leur organisation, les dispositions de l'arrêté modifié du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (Selo) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Elle entre en application à compter de la session 2022 de l'examen.

LV & Sections binationales

LV & Sections binationales

Évaluations spécifiques d'histoire géographie et de langue et littérature **allemande, espagnole ou italienne** pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et des diplômes de l'Abitur, du Bachibac ou de l'Esabac

· <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm> - Abibac

· <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm> - Bachibac

· <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm> - Esabac

LV & Sections internationales

LV & Sections internationales

Évaluations spécifiques de contrôle continu organisées pour les candidats au baccalauréat, scolarisés dans les sections internationales du cycle terminal et préparant l'option internationale du baccalauréat, à compter de la session 2022

· <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>